

2011_B309

OBJET : Développement économique et Emploi - Subventions aux associations oeuvrant dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix - Versement du solde des subventions attribuées en 2008 du Fonds Social Européen

Le 21 juillet 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, conseiller communautaire, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - PERRIN - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, vice-président, Bouc Bel Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence

Monsieur Bruno SANGLINE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 21 JUILLET 2011

Rapporteur : Monsieur Francis TAULAN

Objet : PLIE - Subventions aux associations oeuvrant dans le cadre du PLIE du pays d'Aix - Versement du solde des subventions attribuées en 2008 des financements du Fonds Social Européen
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa compétence Insertion et Emploi inscrite dans le PLIE, la Communauté du Pays d'Aix subventionne des opérateurs locaux développant des projets spécifiques destinés à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des publics en difficulté, participants du PLIE.

Dans le respect de nos engagements envers ces opérateurs, il convient de leur verser le solde des subventions votées en 2008 par le Bureau Communautaire.

Pour mémoire, je vous rappelle les modalités de paiement des subventions FSE attribuées aux opérateurs du PLIE.

Pour l'octroi des subventions au titre du FSE

Conformément aux règlements communautaires auxquels nous sommes assujettis en tant qu'organisme intermédiaire des crédits du Fonds Social Européen mobilisés au titre du PLIE, les subventions allouées aux opérateurs du Plan font, depuis la mise en application de la circulaire DGEFP n° 2005-26 du 25 juillet 2005, l'objet des modalités de versement suivantes :

- Une avance à hauteur de 40% du montant total de la subvention allouée est versée dès la signature de la convention avec l'opérateur et sur la base d'une déclaration de commencement d'exécution de l'opération faisant l'objet de la subvention.

- Ensuite, un acompte ne dépassant pas 30% du montant total de l'aide, est versé proportionnellement aux dépenses réalisées et acquittées par le bénéficiaire de la subvention, sur la base d'un bilan intermédiaire d'exécution, quantitatif et financier.

Le total de subvention ainsi versé au cours de l'année N est au maximum de 70% du montant voté et le solde, imputé sur le budget de l'année N+1, est quantifié et versé l'année suivante, au vu de l'analyse des bilans d'exécution finaux des actions subventionnées.

En conséquence, après analyse des bilans produits par les opérateurs du PLIE au titre de leur action 2008, il convient donc de leur verser un solde inférieur, supérieur ou égal à 30% de la subvention votée, lequel sera imputé sur l'exercice 2011.

Lors des Bureaux Communautaires du 18 Septembre et du 27 Novembre 2010, un premier solde a été versé à ces opérateurs. Cependant, lors d'un contrôle de second niveau, sur place et sur pièces, une analyse de pièces complémentaire a permis d'identifier un reliquat de solde à verser à ces deux opérateurs.

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Règlement (CE) n°1081/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif au Fonds Social Européen,

VU la Décision de la Commission Européenne n° 2006/593/CE] du 4 août 2006] portant adoption du programme opérationnel d'intervention communautaire du Fonds Social Européen au titre de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi » de la France de 2007 à 2013, notifiée sous le numéro C(2006) 3472,

VU la Circulaire n°5210/SG du Premier ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif de suivi, de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013,

VU le Décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013,

VU la délibération N° 2007-A297 du 19 octobre 2007 autorisant la signature du Protocole partenarial d'accord pour la mise en œuvre du PLIE du Pays d'Aix 2008-2012,

VU la délibération N° 2008-B132 du 10 juin 2008 attribuant les subventions indiquées dans le tableau ci-annexé ;

VU la délibération N° 2009-B340 du 18 Septembre 2009 et N° 2009-B482 du 27 Novembre 2009 relatif aux versements des soldes des actions 2008;

VU la décision du Comité de Pilotage du PLIE du Pays d'Aix du 29 Janvier 2008 approuvant sa programmation 2008,

VU les demandes de subvention des opérateurs ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** le versement des soldes de subventions attribuées en 2008 aux opérateurs figurant dans le tableau ci-annexé, pour un montant total de 3.209,20 € sur les crédits du Fonds Social Européen (service 9),
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération,
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur les lignes budgétaires 90-6574 (service 9), qui présentent les disponibilités suffisantes.

Analyse bilans 2008 - Etat des montants mandatés

Opérateur	Action subventionnée	Réalisation	N° conv	subv FSE votée en 2008	acompte FSE versé en 2008	Solde versé en 2009	solde FSE à verser en 2011
MICRO ORANGE	Formation professionnalisation	10 857,24	111	16 213,00	5 319,32	3 346,34	2 191,58
LA FIBRE SOLIDAIRE	Chantier d'insertion "La fibre solidaire"	19 393,52	110	20 000,00	10 600,00	7 775,90	1 017,62
	TOTAL	30 250,76		36 213,00	15 919,32	11 122,24	3 209,20

OBJET : Développement économique et Emploi - Subventions aux associations oeuvrant dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix - Versement du solde des subventions attribuées en 2008 du Fonds Social Européen

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **27 JUIL. 2011**